

Stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique

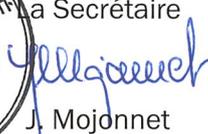
TARIFS

	En CHF par an et/ou par unité
Autorisation de stationnement pour les habitants	360.-
Autorisation spéciale de stationnement pour véhicules immatriculés au nom d'une entreprise prillérane et à usage professionnel (au maximum 3 macarons)	360.-
Autorisation spéciale de stationnement pour véhicules privés des pendulaires exerçant leur activité professionnelle auprès d'une entreprise prillérane (demande à formuler par l'employeur), selon l'échelle suivante :	
≤ 20 employés 3 macarons maximum	
≤ 50 employés 5 macarons maximum	
≤ 100 employés 7 macarons maximum	
≥ 101 employés 10 macarons maximum	600.-
Autorisation spéciale de stationnement pour les médecins prillérans qui effectuent des visites de patients à domicile	gratuit
Autorisation spéciale de stationnement pour le personnel itinérant des CMS de Prilly Nord et Prilly Sud	gratuit
Autorisation spéciale de parage temporaire pour visiteurs : la carte à 10 cases	60.-
Autorisation spéciale de parage temporaire pour les entreprises : la carte journalière	10.-

Adopté par la Municipalité le 14 août 2017. Abroge et remplace toute version antérieure.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Gilléron

La Secrétaire  J. Mojonnet



Approuvé par le Département des institutions et de la sécurité le **12 SEP. 2017**

La Cheffe du Département  B. Métraux

